



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260420-2026-046-AR
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

PUBLIE LE

20 AVR. 2026

N°2026-046

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE
DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE POUR SIÉGER AUX CONSEILS D'ÉCOLE

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GOUPIL, M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 36

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121.21 ;
- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L 411-1 et D 411-1 et suivants ;
- Vu** la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 ;
- Vu** l'ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu** le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 modifiant la composition et les attributions du conseil d'école ;
- Vu** la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 par laquelle l'unanimité exigée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations – n'a pas été satisfaite ;

Considérant qu'en application de l'article D 411-1 du code de l'éducation, dans chaque école, le conseil d'école compte parmi ses membres « deux élus : Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ».

Considérant qu'après le renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de désigner de nouveaux conseillers municipaux représentants de la collectivité locale pour siéger dans les conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires.

Considérant qu'une seule liste de candidature a été déposée.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de procéder par un vote unique à la désignation des représentants de la Commune dans les conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires.

ARTICLE 2 : DÉSIGNE en qualité de membres représentants de la Commune pour siéger dans les conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires :

ÉCOLES	NOM
Albert Thomas Élémentaire	AMAR Sophie
Albert Thomas Maternelle	DEISS Isabelle
Anatole France Élémentaire A	GOUPIL Grégory
Anatole France Élémentaire B	ASHRAF Asma
Anatole France Maternelle 1	EOUZAN Pascal
Anatole France Maternelle 2	AKKOUCHE Saphir
Danielle Casanova	BASTIN Wilfrid
Eugénie Cotton Élémentaire	DUBUS Philippe
Eugénie Cotton Maternelle	LE THIES Odile
Georges Politzer Élémentaire	SLIMOVICI David
Georges Politzer Maternelle	BERTRAND Delphine
Henri Bassis Élémentaire	LATRONCHE Patrice
Henri Bassis Maternelle	MUSSOTTE-GUEDJ Catherine
Sainte Thérèse Maternelle et Élémentaire	THIROUX Aurore
Irene Joliot Curie élémentaire	THIROUX Aurore
Irène Joliot Curie Maternelle	LHOSTE Philippe
Jacques Decour Maternelle	ANCIAUX Xavier
Jacques Decour Élémentaire	SZOLLOSI Thomas
Jacques Salomon Élémentaire	NGANDE Léon
Jacques Salomon Maternelle	FORHAN Jean-Claude
Jean Jaurès	THEOPHILE Céline
Jeanne Vacher	SANZ Martine
Léon Frapié	BANTSIMBA Yannick
Marcel Cachin Élémentaire	BOICHOT Caroline
Marcel Cachin Maternelle	SAUSSEREAU Tatiana
Maurice Denis Élémentaire	RIBEIRO Henrique
Maurice Denis Maternelle	MESNAGER Alain
Maurice Thorez Élémentaire A	BENAHMED Jacqueline
Maurice Thorez Élémentaire B	CIPRIANO Isabelle
Maurice Thorez Maternelle 1	HIRIDJEE Arif
Maurice Thorez Maternelle 2	ANTONIE Ana-Maria
Paul Vaillant Couturier	ARRON Christine
Romain Rolland Élémentaire A	ABCHICHE Sabrina
Romain Rolland Élémentaire B	BENAHMED Jacqueline
Romain Rolland Maternelle	CARPE Geneviève
Simone Veil Primaire	DUVAUDIER Michel
Simone Veil Maternelle	PICOT Yohann

A l'unanimité,

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



M. Laurent JEANNE
 Maire de Champigny-sur-Marne
 Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
 Mme Asma ASHRAF